

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE DRUSENHEIM

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Conseillers élus :	29
Conseillers en fonction :	29
Conseillers présents :	23
Conseillers absents :	6 dont 6 procurations

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

Sous la présidence de **Monsieur Jacky KELLER, Maire**

Membres présents :

Mesdames, Messieurs, **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Michel KLEIN, Valentin SCHOTT, Dominique CHAUMONT, Marie-Odile PETER, Dominique HAMM, Claudine MULLER, Joëlle LETZELTER, Nathalie ROOS, Bernard EICHWALD, Laurence DIETRICH, Fernand KIENZT, Angèle PETER, Denise HOCH, Jean-Michel KLINGLER, Véronique STEINMETZ, Doris ATANAZIO, Sébastien LIESS.**

Membres absents avec procuration :

Mesdames, Messieurs, **Patrick KORMANN, Eric CLAUSS, Richard KORMANN, Patrick SCHWOOB, Marcel VIERLING, Michel NONNENMACHER,** qui ont donné respectivement procuration à Mesdames, Messieurs **Jérôme DIETRICH, Jacky KELLER, Fernand KIENZT, Marie-Anne JULIEN, Jean-Michel KLINGLER, Valentin SCHOTT.**

Membres absents non excusés :

Secrétaire de séance : **Madame Dominique CHAUMONT**

1. OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame Dominique Chaumont est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance.

2. OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 2 JUIN 2015.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3. OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ACAL AU TITRE DE LA SAISON CULTURELLE 2015/2016.

*Ne participent au débat et au vote de la présente délibération les conseillers suivants :
Mme Marie-Anne Julien, Mme Yolande Wolff, M. Jacky Keller M. Michel Klein, M. Bernard Eichwald, M. Jérôme Dietrich.*

Les membres du Conseil Municipal sont informés que l'ACAL a sollicité la commune pour l'attribution d'une participation financière pour l'organisation de la saison culturelle 2015/2016.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention d'objectifs avec l'ACAL en date du 15 décembre 2013 qui prévoit l'attribution de subventions de fonctionnement au titre des missions culturelles de l'association.

Il est rappelé également que par délibération en date du 22 décembre 2014, le Conseil Municipal a prévu une enveloppe de 30 000 euros pour l'année 2015.

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer quant à la participation de la commune au titre de la programmation culturelle 2015/2016 de l'ACAL selon la proposition suivante :

Spectacle	Genre	Coût global	Recette estimée	Valorisation mise à disposition	Autres subventions	Subventions commune
Ah si j'étais riche / Coup d'chœur	Comédie musicale	3 790 €	1 490 €	2 300 €		0 €
Hänsel et Gretel	Marionnettes	3 250 €	1 750 €	0 €		1 500 €
Ma vie en rose	Cabaret musical	3 770 €	1 800 €	0 €		1 970 €
Virévolte	Air baroque et airs de variété	7 600 €	1 800 €	0 €	4 000 €	1 800 €
Temps autour de Noël (spectacle)	Spectacle	1 940 €	800 €	0 €		1 140 €
Temps autour de Noël (Veillée Gaëlle Ott)	Spectacle	1 175 €	100 €	0 €		1 075 €

Temps autour de Noël (Concert Orchestre philharmonique de Strasbourg)	Musique	505 €	50 €	0 €		455 €
Gourmandises	Humour musical	2 340 €	1 500 €	0 €		840 €
Un mouton pour la vie	Théâtre franco-allemand	4 216 €	1 500 €	0 €		2 716 €
Petit Prinz	Théâtre franco-allemand	1 550 €	500 €	0 €		1 050 €
La Belle Hélène	Opérette	4 538 €	938 €	3 600 €		0 €
Concours de Danse	Danse	6 200 €	300 €	5 000 €		900 €
Concours de Chant	Chant	5 430 €	0 €	5 000 €		430 €
Hommage à Marilyn Monroe	Théâtre	3 091 €	1 500 €	0 €		1 591 €
Un petit air d'antan	Chansons des années 50	3 970 €	1 500 €	400 €		2 070 €
Opus Jam	A cappella	5 148 €	1 048 €	4 100 €		0 €
Une abeille dans le bonnet	Chanson française	8 610 €	500 €	5 000 €		3 110 €
Corps et Graphie	Musique et arts plastiques	12 110 €	0 €	3 800 €	5 000 €	3 310 €
Exposition Kiddy Citny	Exposition	4 530 €	0 €	0 €		4 530 €
Exposition HEAR 1	Exposition	1 610 €	0 €	0 €		1 610 €
Exposition Lore Schacht	Exposition	1 665 €	0 €	0 €		1 665 €
Exposition Yves B	Exposition	1 610 €	0 €	0 €		1 610 €
Exposition photos / peinture	Exposition	1 610 €	0 €	0 €		1 610 €
Exposition HEAR 2	Exposition	1 610 €	0 €	0 €		1 610 €
Pierre et le loup		1 610 €	500 €	0 €		1 110 €
Total		93 476 €	17 576 €	29 200 €	9 000 €	37 700 €
Répartition des financements		100%	19%	31%	10%	40%

Par ailleurs, en complément de la participation pour les spectacles de la saison culturelle, il est proposé aux membres du Conseil :

- D'attribuer une subvention de 3 000 € pour la réalisation d'ateliers de formation et d'information (notamment le vendredi en soirée) ;
- De prévoir une enveloppe de 6 000 € pour un spectacle et 1 500 € pour une exposition qui se rajouteraient au cours de la saison en fonction des opportunités et de l'intérêt culturel qu'ils représentent ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission culture donné lors de sa réunion en date du 2 juin 2015.

Le Conseil Municipal,

Décide :

- **D'attribuer** les subventions dans la limite des montants et selon les conditions mentionnées dans la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENT.

1) Réfection des terrains de tennis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les terrains de tennis nécessitent aujourd'hui d'être rénovés. La réhabilitation portera sur le changement du revêtement des trois courts, la mise en conformité du grillage et l'installation d'une arrivée d'eau pour l'arrosage des nouveaux revêtements.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le projet de rénovation des terrains de tennis dont le coût est estimé à 84 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Mise aux normes des terrains de football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des nouvelles normes de la fédération française de football et de la ligue d'Alsace de football amateur imposent une rénovation des vestiaires et des abords des terrains de football. Cette opération qui se

déroulera en plusieurs phases consistera dans un premier temps à procéder à la mise aux normes des terrains de football (main courante, agrandissement des buts...).

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** la première phase du projet de mise aux normes des terrains de football dont le coût prévisionnel est estimé à 185 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Réfection du quai de la Moder

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 février 2014, le Conseil Municipal a validé le principe d'acquisition de parcelles dans cette rue afin de procéder à son aménagement. Cette opération consiste notamment en la réalisation d'une voirie aux normes pour la desserte des habitations de cette rue.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** la réfection du Quai de la Moder dont le coût prévisionnel est estimé à 197 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Aménagement d'une piste piétonne et cyclable à vocation touristique aux abords de la Moder

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce projet consiste en la création d'une piste piétonne et cyclable le long de la Moder (côté rue des acacias entre le pont et la passerelle).

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération d'aménagement d'une piste piétonne et cyclable aux abords de la Moder dont le coût prévisionnel est estimé à 90 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) Réfection de la rue de Dalhunden

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de la rue du Rhin et du pont du Kreutzrhein, il conviendrait de procéder à la réfection et à l'aménagement de la rue de Dalhunden dans sa partie comprise entre ce pont et la piscine.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération de réfection de la rue de Dalhunden dont le coût prévisionnel est estimé à 641 877 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) Aménagement touristique entre le Kreutzrhein et le bac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation du pont du Kreutzrhein, le Conseil Départemental procèdera à la réfection de la route du Rhin jusqu'au bac. Il propose de procéder en parallèle à l'aménagement de la piste cyclable et piétonne contiguë à cette route. Cette opération permettra de mutualiser certains coûts avec le Conseil Départemental.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération d'aménagement touristique entre le Kreutzrhein et le bac dont le coût prévisionnel est estimé à 180 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Aménagement d'un rond-point rue de Dalhunden / Rue du Rhin

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de la rue du Rhin et du pont du Kreutzrhein, il conviendrait de procéder à l'aménagement d'un rond-point à l'intersection de la rue de Dalhunden et de la rue du Rhin. Cet aménagement permettra de fluidifier le trafic à cet endroit et de sécuriser ce croisement très fréquenté.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération d'aménagement d'un rond-point rue de Dalhunden / rue du Rhin dont le coût prévisionnel est estimé à 70 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Parking de l'école / Eglise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la gestion du stationnement est aujourd'hui très compliquée dans le secteur de l'école primaire et de l'Eglise. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé à la commission scolaire et à la commission travaux de réaliser un parking sur le site de l'ancienne « maison du Directeur » dont la réhabilitation serait bien trop coûteuse.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération de réalisation d'un parking au niveau de l'école et de l'Eglise dont le coût prévisionnel est estimé à 110 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Réfection de la rue du Collège

Monsieur le Maire rappelle que la rue du Collège constitue un des axes les plus fréquentés de la commune. Cette rue nécessiterait cependant de gros travaux de réfection tant au niveau de son aménagement routier qu'au niveau de l'éclairage public.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération de réfection de la rue du collège dont le coût prévisionnel est estimé à 900 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Réfection de la rue Beethoven

Monsieur le Maire expose aux membres aux conseillers municipaux que la rue Beethoven nécessiterait de gros travaux de réfection eu égard à son état. Cette rénovation permettrait le cas échéant de procéder à l'enfouissement des réseaux et d'améliorer la sécurité sur cette route.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération de réfection de la rue Beethoven dont le coût prévisionnel est estimé à 650 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Aménagement d'un rond-point rue du Général de Gaulle / quai de la Moder / rue Beethoven et d'une allée piétonne entre le pont de la Moder et la passerelle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension de la communauté de communes, un projet de réaménagement de la circulation a été étudié. Il consisterait en la réalisation d'un rond-point rue du Général de Gaulle / quai de la Moder / rue Beethoven permettant de fluidifier la circulation à ce croisement très fréquenté et d'une allée piétonne entre le pont de la Moder et la passerelle.

Il rappelle que ce projet est inscrit au contrat de territoire pour la période 2014-2016 signé par le Conseil Départemental ;

le Conseil Départemental ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** l'opération d'aménagement d'un rond-point rue du Général de Gaulle / quai de la Moder / rue Beethoven et d'une allée piétonne entre le pont de la Moder et la passerelle dont le coût prévisionnel est estimé à 350 000 € HT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser l'opération, à lancer les consultations des entreprises et à procéder à la passation des commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours à l'opération et en particulier le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. OBJET : MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL ET D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE.

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, une évolution des méthodes de désherbage s'imposent de plus en plus dans les collectivités locales qui doivent faire face à des contraintes toujours plus fortes en termes de traitement phytosanitaire, générateur de pollution pour le milieu naturel.

C'est ainsi que petit à petit s'est imposée dans les communes ces dernières années la question du désherbage systématique et de la gestion différenciée de cette pratique en fonction des caractéristiques des espaces verts (typologies, contraintes climatiques et socio-économiques, moyens matériels et humains nécessaires à leur entretien...).

Face à ces nouveaux enjeux, des outils se sont mis en place. Il s'agit tout d'abord du plan de désherbage communal qui permet aux collectivités de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires afin de pouvoir les améliorer selon les problématiques environnementales, humaines et réglementaires. Celui-ci s'articule autour de 5 points :

- Un audit des pratiques phytosanitaires ;
- Un inventaire des zones désherbées par la commune ;
- La définition des objectifs d'entretien ;
- Des propositions de désherbage adaptées ;
- Le suivi de la réalisation du plan de désherbage.

Il s'agit ensuite du plan de gestion différenciée qui permet de ne plus considérer l'espace comme un tout mais comme un ensemble d'espaces individuels ayant chacun leur but visuel. Celui-ci s'articule également autour de 5 points :

- Audit des pratiques d'entretien ;
- Inventaire des espaces verts ;
- Détermination de la classification ;
- Elaboration d'un cahier des charges ;
- Suivi de la réalisation du plan de gestion différenciée ;

La commune peut bénéficier de l'accompagnement de la Fédération Régionale de Défense contre les organismes nuisibles d'Alsace (FREDON Alsace) pour la mise en place de ces outils. Le coût de cet accompagnement s'élèverait à 10 800 euros TTC financé à 80% par l'Agence de l'eau et la Région Alsace.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- **D'approuver** la réalisation d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différenciée des espaces verts ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à leur mise en œuvre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toute participation financière et notamment celles de l'Agence de l'eau et de la Région Alsace.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU GARAGE A VELOS DE LA GARE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil Régional d'Alsace a mis en œuvre un plan vélos dans les gares alsaciennes. Celui-ci a pour objectif d'apporter aux usagers de meilleures conditions d'accès et d'accueil dans un soucis de développement de l'éco-mobilité.

Une étude réalisée par la SNCF relève que la gare de Drusenheim est fréquentée en moyenne par environ 190 voyageurs par jour en 2013. La capacité de stationnement des vélos en abri fermé est aujourd'hui limitée à 18 places. 16 voyageurs en moyenne montent tous les jours dans le train avec leur vélo.

La Région et la SNCF se sont proposées de procéder à une extension de cette capacité d'accueil dans les conditions suivantes :

- L'extension de 36 places de l'abri à vélo fermé (installation de racks à 2 niveaux) ;
- La mise en place de 20 arceaux en accès libre supplémentaire.

Le coût de cette opération a été estimé à 57 825 euros HT répartis comme suit :

- Agrandissement du bâtiment existant : 42 302 € HT ;
- Fourniture et pose de racks 2 niveaux : 11 852 € HT ;
- 20 supports en accès libre sur plots : 3 671 € HT ;

La fourniture des racks et des arceaux sont cofinancés par la Région Alsace et la SNCF. L'extension du bâtiment nécessite en revanche une participation financière de la commune.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Nature de l'aménagement	Total dépense HT	SNCF		Région Alsace		Commune de Drusenheim	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Agrandissement abri existant	42 302,00	25%	10 575,50 €	38%	15 863,25 €	38%	15 863,25 €
Fourniture et pose racks 2 niveaux	11 852,00	25%	2 963,00 €	75%	8 889,00 €	0%	0,00 €
Fourniture et pose 20 supports accès libre	3 671,00	25%	917,75 €	75%	2 753,25 €	0%	0,00 €
Total	57 825,00	25%	14 456,25 €	48%	27 505,50 €	27%	15 863,25 €

La participation de la commune pour la réalisation de cette opération s'élèverait donc à 15 863,25 € HT.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- **D'approuver** la participation financière de la commune à cette opération conformément au plan de financement exposé dans la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. OBJET : ATTRIBUTION DE TERRAINS DANS LE LOTISSEMENT STOCKWOERT 2.

Monsieur Valentin Schott précise qu'il ne participe pas au débat et au vote de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 avril 2013, le Conseil Municipal a adopté les conditions de vente des parcelles du lotissement Stockwoert 2. Il a notamment fixé le prix de vente à 11 700 euros HT l'are.

Les candidats suivants se sont manifestés pour acquérir un terrain selon le tableau ci-après :

	Superficie (en ares)	Prix HT	Date de la délibération	Nom de l'attributaire	Adresse
A 78	4,82	56 394,00	7 juillet 2015	Monsieur Julien SPARD et Madame Charlotte PIHEN	1B, rue des aubépines 67410 Drusenheim

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'attribuer** les lots du lotissement Stockwoert 2 aux candidats et aux prix énoncés dans le tableau ci-avant et selon les conditions définies ci-avant et par la délibération en date du 23 avril 2013 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaiterait déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux).

Il précise qu'aux termes de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, « *si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal et de l'autoriser à signer, après instruction par le SDAUH, ladite demande d'autorisation qui sera déposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, ne participe pas au débat et au vote de la délibération.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Madame Julien et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De désigner** Jérôme Dietrich, adjoint en charge de l'urbanisme, pour signer ladite autorisation d'urbanisme ;

ADOpte A L'UNANIMITE

9. OBJET : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 261 du code de procédure pénale, il lui appartient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes en vue de la constitution de la liste préparatoire aux jurys d'assises.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'ont pas atteint 23 ans en 2016 (soit les personnes nées après le 31 décembre 1992).

Il est procédé au tirage au sort des membres de cette liste préparatoire. Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

CIVILITÉ	NOM	NOM MARITAL	PRÉNOM
Madame	HERRMANN		Florence
Madame	REEBER	CASNER	Josianne
Monsieur	BEYER		Laurent
Madame	ELCHINGER	MONTAG	Jeanne
Madame	MULLER	SCHMIDT	Marie-Joséphine
Monsieur	HOCH		Cédric
Madame	ZWINGER	LIESS	Jacqueline

Monsieur	BODIN		Arsène
Madame	GEIB	SCHAUINGER	Brigitte
Monsieur	RIAHI		Denis
Monsieur	LESUR		Etienne
Monsieur	GANGLOFF		Denis

10. OBJET : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.

Vu le rapport annuel 2014 du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Prend acte du rapport annuel 2014 du SDEA.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. OBJET : COMMUNICATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15°)

M. le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal.

Décisions prises en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4°)

MARCHES DE TRAVAUX REFECTION DE LA RUE DE SOUFFLENHEIM

Objet	Entreprise attributaire	Montant du marché HT
LOT 1 Voirie	JEAN LEFEBVRE	218 292,55
LOT 2 Réseaux secs	SOGECA	110 992,80
Enfouissement réseau électrique	ES	110 739,88
Enfouissement réseau téléphone	ORANGE	8 150,00

Enfouissement réseau internet	NUMERICABLE	7 021,00
Maîtrise d'œuvre	ARCHIMED	8 547,00
TOTAL HT		463 743,23
TOTAL TTC		556 491,88

Pour extrait conforme,

A Drusenheim, le 8 juillet 2015

Le Maire,

Jacky KELLER